

PETAPAN en marche

Volume 1, numéro 1 - mai 2014



À Nutashkuan

Une réussite à répéter

Ce sont 105 personnes de la communauté de Nutashkuan qui, le 30 avril 2014 entre 11 heures et 17 heures ont participé à la journée portes-ouvertes organisée par le Regroupement Petapan...

[Lire la suite](#)

Pages 2 à 4



Première Nation
des Innus
Essipit

À Essipit

Une bonne participation

C'est le lundi 5 mai 2014, entre 15 heures et 19 heures qu'a eu lieu à Essipit la journée portes-ouvertes...

[Lire la suite](#)

Pages 5 à 7



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

À Mashteuiatsh

Un signal fort

À Mashteuiatsh, la journée portes-ouvertes s'est tenue le mercredi 7 mai 2014, de 15 heures à 19 heures...

[Lire la suite](#)

Pages 8 à 10

PETAPAN en marche

À NUTASHKUAN



UNE RÉUSSITE À RÉPÉTER

Ce sont 105 personnes de la communauté de Nutashkuan qui, le 30 avril 2014 entre 11 heures et 17 heures ont participé à la journée portes-ouvertes organisée par le Regroupement Petapan.

105 personnes, ce n'est pas rien, surtout quand on sait que ce jour là il y avait un beau soleil de printemps et que le vent d'ouest était favorable à la chasse à l'outarde.

Dans les locaux du Bureau de négociations locales de Nutashkuan, on avait installé, en un vaste cercle, les 12 panneaux de l'exposition itinérante rendant compte de l'avancement des négociations. Et se trouvaient là pour répondre aux questions, non seulement Francis Malec, le coordonnateur du Bureau de négociations locales avec son équipe, mais aussi Sylvain Ross et François Tremblay, respectivement négociateur en chef et conseiller juridique pour la partie innue ainsi que Raoul Kanapé, responsable des communications de Petapan.

On notait aussi la présence du chef de la communauté, Rodrigue Wapistan, ainsi que celle du maire de Natashkuan, André Barrette. À midi, on a offert un excellent repas avec du lièvre, de l'outarde et de la bannique, préparé par les bons soins de madame Agnès Courtois, et en fin de journée, pour clore le tout, on a effectué un tirage avec comme prix, 2 nuitées d'hôtel à Sept-Îles.

L'ambiance était à la fois studieuse et passionnée. Les débats, questions et interventions, souvent en langue innue, n'ont pas manqué, surtout sur la non-extinction des droits ancestraux, sur la participation réelle dans le Nitassinan et sur l'Innu aïtun. Cette fois-ci, c'est comme si on se rendait compte que les choses avançaient et qu'il fallait s'informer plus encore, entrer dans les détails, visualiser ce qui arriverait si la communauté décidait de signer un tel traité, car les changements seront importants. Pas de doute il faudra à l'avenir, comme le disait Francis Malec, pouvoir répéter de telles séances d'information !

CE QU'ILS ONT DIT CE JOUR-LÀ

Rodrigue Wapistan (chef de la communauté) :

« On ne peut pas être dans un monde parfait, mais je pense que oui, un traité ça peut être (une bonne chose **ndlr**), mais ça dépend de la population (...) Pour moi les questions les plus importantes, ce



sont les questions de territoire et puis le titre aborigène.

La certitude, ça me préoccupe beaucoup. Et

puis il n'y a pas que l'Innu assi, il y a tout le territoire, le Nitassinan et les chevauchements territoriaux avec d'autres Nations

(...) Est-ce que ça va passer auprès de la population, je ne sais pas ? »

Mathias Mestenepeo (conseiller au Bureau de négociations locales) :

« La meilleure des choses, c'est la voie de la négociation. Il n'y a pas assez

d'argent pour aller devant les tribunaux. On n'est pas assez structuré pour aller en cour (...) mais la communauté n'est pas assez informée. (...) Si on informait plus les gens du contenu, ils sauraient dans quoi ils embarquent. Jamais ils accepteront d'embarquer dans un bateau sans gouvernail. »



- 1) Une réussite à répéter P. 2
- 2) Ce qu'ils ont dit ce jour-là P. 2
- 3) Le contexte du traité P. 3
- 4) Les points chauds du traité P. 4
- 5) À ne pas oublier P. 4



Francis Malec

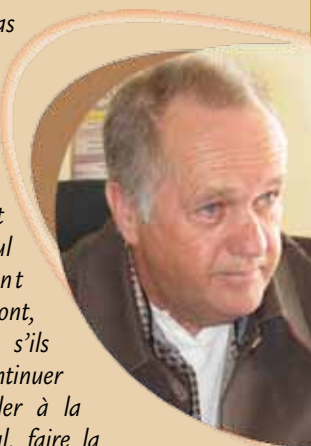
(coordonnateur du Bureau de négociations locales):



« Les gens aussi veulent plus d'information. Ils disent que ce n'est pas qu'une affaire de 2 ans. Ils veulent avoir l'assurance que le titre aborigène ne sera pas éteint. Et comme la base de la négociation c'est le territoire, c'est important qu'on précise le territoire (...) Dans le prochains mois, il faudra faire des colloques ou des forums ou de nouvelles portes-ouvertes sur le traité et la négociation (...) On est dans un dernier droit, on a une date butoir : décembre 2015. Il faut prioriser les communications et surtout donner l'information à notre population. À Natashquan, on est très différents de nos compagnons de négociation, mais on n'est pas à la remorque, on veut être au même niveau qu'eux. »

André Barette (maire de Natashquan) :

« J'vois pas pourquoi il n'y aurait pas possibilité de s'entendre (...) Il me semble que c'est quasiment attaché (...) le seul questionnement que les gens ont, c'est de savoir s'ils vont pouvoir continuer à trapper, à aller à la chasse à l'orignal, faire la collecte du bois de chauffage. Et la réponse est oui, mais les gens sont sceptiques : dans la mise en œuvre, comment ça va se traduire ? En fait, il y n'a jamais eu de mésentente entre les 2 populations, on est pris pour vivre côte à côte, alors aussi bien vivre dans l'entente. »



LE CONTEXTE DU TRAITÉ

L'érosion des droits : n'oubliez jamais que le castor, tous les jours il ronge !

Le point de vue de Francois Tremblay, aviseur légal de Petapan : « Moi mon rôle c'est de protéger vos droits et ceux de vos enfants et petits-enfants. Ce qu'on constate dans les 15 dernières années, c'est qu'il y a une érosion, une attaque constante de vos droits de la part du Québec. C'est comme un castor qui gruge après un arbre. Il prend son temps, mais ça finit par avoir des impacts. Sur 2 ou 3 générations, si vous ne protégez pas l'arbre, vos droits vous allez avoir beaucoup de difficultés à les faire respecter. Le traité doit être un bouclier pour protéger ces droits là (...) D'autres communautés ont pris des recours juridiques, Bétsiamites, Uashat, et ils les ont perdus. Ils ont tout fait ce qu'ils pouvaient, mais ils n'ont pas réussi à bloquer le développement. Vous le voyez avec La Romaine, ce qui est préoccupant, c'est que plus le développement se fait, plus il y a des atteintes à vos droits, plus il y a des demandes de villégiatures, plus il y a des demandes de mines, de coupes à la forêt. Le traité est là pour vous protéger dans la mesure où on peut le faire. (...) Aussi imparfaite que soit la convention de la Baie-James, elle protège plus les droits des Cris que dans une situation où une Première Nation n'a pas cette protection. »

Une prise de conscience à faire

« Le traité ne sera jamais idéal, il va toujours être un compromis, on ne peut pas tout avoir (...) Le but du traité, ce sera jamais le mieux du mieux, ce sera un compromis pour tenir compte de

ce que vous vivez et pour trouver un environnement juridique où vos droits sont protégés. (...)

Le traité c'est comme un canot. On vous construit un canot, mais ça va être à vous de mettre ce que vous voulez dedans, et à vous de décider là où vous voulez l'emmener : dans un beau lac ou dans un rapide? Mais actuellement vous n'avez pas de canot, pas de protection. Vous avez la protection de la Cour Suprême, mais à toutes les fois il faut aller en cour pour vous faire dire si vous avez ces droits là. Ça prend du temps et de l'argent. Avec le traité, quand il y a une atteinte à vos droits, vous avez une protection. Avec le traité, vous avez un bouclier qui va protéger vos droits, un canot qui va vous permettre d'emmener vos enfants et petits-enfants vers une plus grande protection de votre culture. Tout ça c'est un grand défi : un traité, c'est signé pour longtemps et on peut signer rapidement et le regretter longtemps. Mais il faut voir qu'il va évoluer dans le temps. C'est un arbre vivant. Ce n'est pas une pierre qui ne bouge pas, c'est un arbre vivant qui grandit et qui peut évoluer avec l'évolution de votre société. Nous, on fait le maximum pour tenir compte de vos droits dans le contexte constitutionnel canadien actuel. On présente quelque chose de raisonnable. N'oubliez jamais que le castor, tous les jours il ronge! »



PETAPAN en marche

À NUTASHKUAN



LES POINTS CHAUDS DU TRAITÉ

Pourra-t-on chasser comme avant ?

Les questions ont vite surgi, en particulier après la présentation du négociateur en chef, Sylvain Ross qui a évoqué le travail effectué avec Nutashkuan sur le régime territorial, sur les nouvelles délimitations de son Innu assi et sur la question des parcs ou des sites patrimoniaux ainsi que sur les protections à leur apporter.

En effet, si avec le traité la communauté détient le droit d'exercer ses activités traditionnelles (l'Innu aitun) sur tout le territoire du Nitassinan, elle devra cependant le faire selon des modalités précises à certains moments de l'année, de manière à tenir compte de la cohabitation avec ses voisins.

Ce qui n'a pas manqué de faire réagir : « il va y avoir des limites pour nous ? Mais c'est eux autres qui doivent nous respecter. Ce sont nos territoires, pour nous, c'est pour la survie ».

Sylvain Ross explique alors : « Le traité il n'est pas là pour amener du déchirement, mais pour apporter de l'harmonisation, de la cohabitation, du partenariat pour

favoriser du développement économique. On fera pas un traité si ça déchire le monde, il faut que tout le monde sorte gagnant (...) Prenons l'exemple de la pourvoirie et de la chasse à l'original (...) l'idée c'est que si on va chasser pendant cette période de 3 semaines là sur la pourvoirie, on ne pourra pas chasser de manière différente des clients qui y vont (avoir un dossard; ou bien chasser par exemple juste le mâle, etc.). Ça veut dire qu'on ira de la même manière que les clients de la pourvoirie pendant ces 3 semaines, pour une question d'harmonisation et de sécurité sur le territoire. Pour le reste de l'année, les 49 autres semaines, les Innus iront chasser en vertu de leurs propres lois. »

Innu assi, Nitassinan et participation réelle

Autre inquiétude exprimée : que va-t-il se passer dans le cadre du traité avec les demandes de bail de villégiatures sur l'Innu assi, sur le Nitassinan ? Sylvain Ross répond : « Actuellement les gens font leur demande au Québec, et c'est le Québec qui, après consultation de la communauté, délivre les baux. Avec le traité, et sur l'Innu assi, les gens le demanderont au gouvernement innu qui sera le maître d'oeuvre et émettra si nécessaire les permis. Mais dans le Nitassinan, c'est le même régime qui va se poursuivre ». En sachant cependant qu'à ce niveau il y a l'exigence de la participation réelle : rien ne peut se faire sans que la communauté soit consultée et devienne partie prenante des décisions qui seront prises.

Nos droits seront-ils éteints ?

On sait que les tribunaux du Canada ont jugé qu'une Nation autochtone qui était présente sur un territoire avant l'arrivée des Européens disposait

de droits distincts appelés « droits ancestraux ». Et que si cette Nation avait occupé ce territoire de manière exclusive, elle détenait un « titre aborigène ». Or pour éteindre ces droits, il faut, comme le rappelle Sylvain Ross « une volonté ferme et expresse exprimée par le gouvernement ». C'est ce qui s'est passé en 1975, lors des négociations avec les Cris qui ont signé le traité de la Baie-James en disant qu'ils renonçaient à leurs droits ancestraux. Mais quand on lit l'article 3-1-3 de l'entente de principe de 2004 signée par le Regroupement Petapan, on voit que les droits ancestraux sont reconnus et confirmés. Ce qui fait que le futur traité lui n'éteindra pas les droits ancestraux. Il ne remplacera pas non plus les droits ancestraux par de nouveaux droits. Il se contentera de définir et de décrire pour le présent et le futur les effets et modalités d'exercice de ces droits existants. Telle est l'originalité de la démarche entreprise.

À NE PAS OUBLIER

Les échéances se rapprochent

Dès **décembre 2014**, le régime territorial (les limites de l'Innu assi et du Nitassinan) serait définitivement ficelé pour les 3 communautés.

En **décembre 2015**, on devrait ainsi pouvoir déposer un projet de traité auprès des 3 communautés.

Puis au cours de l'**année 2016**, les 3 communautés devraient se prononcer par voie de référendum, sur le traité ainsi que sur la nouvelle constitution qui régira chacune d'elle.



PETAPAN en marche

À ESSIPIT



UNE BONNE PARTICIPATION

C'est le lundi 5 mai 2014, entre 15 heures et 19 heures qu'a eu lieu à Essipit la journée portes-ouvertes organisée par le Regroupement Pétapan.

Dans une des salles du centre communautaire du Conseil innu d'Essipit, on avait placé en rond –juste en dessous d'un gigantesque capteur de rêves-- les panneaux informatifs de l'exposition itinérante destinés à expliciter les avancées et difficultés de la négociation. Et à l'entrée on vous offrait, tout comme à Nutashkuan, les deux nouveaux pamphlets récemment publiés par le Regroupement Pétapan : *Entente de principe d'ordre général et Mythes et réalités*. Le matin, on avait pris la peine de téléphoner à tous les membres résidant pour leur rappeler l'importance de cet événement ainsi que la nécessité de s'informer.

Aussi est-ce par petits groupes et de manière continue que les gens de la communauté d'Essipit sont venus au cours de l'après-midi, puis en début de soirée, pour discuter librement avec les responsables de la négociation de leur communauté, Marc Saint Onge (Territoires et communications) et Marc Chaloult (coordonnateur en communication et aux affaires publiques). Pour répondre à leurs questions, il y avait aussi le négociateur en chef pour le Regroupement Pétapan, Sylvain Ross et son aviseur légal, François Tremblay ainsi que Raoul Kanapé (responsable des communications pour Pétapan). On pouvait aussi noter la présence attentive du chef de la communauté d'Essipit, Martin Dufour ainsi que de celle des représentants de Nutashkuan, Francis Malec et Roberto Wapistan, venus depuis Nutashkuan suivre les débats.

C'est-ce de manière très animée et conviviale qu'au cours de l'après-midi, ont été évoqués quelques-uns des grands thèmes soulevés par le traité. Ce jour là, on s'est arrêté plus spécialement sur la

question de la nouvelle constitution, puis sur celle des taxes et des impôts ainsi que sur celle –grandes cartes à l'appui-- de la nouvelle configuration de l'Innu assi d'Essipit.

En fin de journée, les responsables d'Essipit étaient assez contents : 36% des membres résidant et votant s'étaient présentés, soit 64 personnes, aux portes-ouvertes (il y a 178 votants à Essipit). Une belle manière de relancer la communication avec leurs membres et de se préparer au défi de pouvoir rejoindre les 213 membres se trouvant à l'extérieur.

CE QU'ILS ONT DIT CE JOUR-LÀ

Martin Dufour (chef de la communauté) :



« Cette journée, c'est une bonne chose. Quand les 3 conseils se sont réunis en octobre dernier (2013 ndlr), ils se sont entendus pour qu'il y ait plus de communication parce que le monde n'y croyait plus. Il fallait démontrer que la négociation était bien vivante, que le travail était reparti, que c'était sur les rails et que ça avançait. En se mettant un échéancier (décembre 2015), on se donnait de l'élan, et on devrait arriver à un bébé (...) »

« En ce qui concerne Essipit, ce que je trouve positif, c'est le nouvel Innu assi auquel nous sommes arrivés. On va avoir du territoire à développer. Avec la nouvelle loi qui est passée, on a eu une augmentation de la population d'Essipit de plus de 30%. Et on espère que le monde va revenir et qu'il y aura des bons emplois à leur offrir. Ce qu'il y a aussi de positif, c'est la gouvernance innue. On a des façons de faire qui sont différentes de nos voisins, et on va pouvoir se gouverner avec une bonne gouvernance de Première Nation (...) »

« Ce qui s'est passé il y a 30 ans, c'est l'affirmation d'une vision que les gens avaient et qui est encore bien présente. À l'époque lorsqu'on a racheté des pourvoiries, on n'avait pas le réflexe de dire « on a acheté nos territoires ». On disait plutôt :



Première Nation des Innus Essipit

- 1) Une bonne participation P. 5
- 2) Ce qu'ils ont dit ce jour-là P. 5-6
- 3) Le contexte du traité P. 6
- 4) Les points chauds du traité P. 6-7
- 5) À ne pas oublier P. 7



REGROUPEMENT PETAPAN



PETAPAN en marche

À ESSIPIT

« on se donne des emplois ». Ça n'a pas tout le temps été apprécié, mais ça s'est développé avec le temps : une, deux, trois pourvoies, un camping; on s'est développé économiquement, ou plutôt socio-économiquement, car on se développait plus pour faire travailler les gens que pour faire des profits. Nos profits ont été ré-investis dans d'autres projets (...) Ça ressemble à une sorte de coopérative. On a toujours eu cette vision là. On l'a eue pour un espace de 0,8 km² et on veut l'avoir maintenant sur plus ou moins 400 km². On ne veut pas s'arrêter. »

Marc Saint-Onge (responsable local de la négociation):

« Ça faisait un bon moment qu'on avait pas eu de communication auprès de nos membres sur l'état de la négociation (...) C'était une opportunité de relancer le dossier. Et pour un premier événement, il y a eu une bonne proportion de gens qui sont venus (...) C'est sûr qu'il faut rejoindre tout le monde, surtout les gens hors-réserve. C'est un gros défi de communication. Il va falloir accentuer nos messages de façon plus pointue à cause des gens nouveaux qui se sont ré-inscrits. Leur dire par exemple : Oui vous avez des droits, mais c'est quoi les éléments intéressants pour vous ? (...) »

« Il y a des questions difficiles, comme le respect de la reconnaissance des droits ancestraux. Je pense que notre formule tient la route. Il faut développer la confiance chez les gens. Mais il faut aussi sortir des seuls éléments juridiques. Il y a le syndrome que la terre s'arrête de tourner avec le traité. C'est comme une étape dans un escalier. On a peut-être franchi les trois quarts des marches, mais il y en a d'autres qui vont venir après. (...) On ne peut pas tout prévoir. C'est un outil qui est vivant, évolutif. »

LE CONTEXTE DU TRAITÉ

Les 3 voies qui s'offrent à vous !

Le point de vue de Francois Tremblay, aviseur légal de Petapan : « Actuellement vous avez devant vous 3 choix possibles :

- 1) **Le premier choix**, c'est la cour. C'est de vous présenter en cour pour faire respecter vos droits, à toutes les fois que le Québec ou le Canada touche à vos droits. C'est ainsi que Bétsiamites, Uashat, Mingan sont allés en cour. Mais il n'y a pas eu de victoire, ça n'a pas donné de résultats. Dans le cas de Uashat, on a tout fait pour bloquer le passage de la ligne de La Romaine, et on n'a pas réussi. Donc, avec le premier choix, on n'a pas eu de bons résultats. Il faut y penser. C'est très cher et c'est long, et il faut prouver l'exercice de vos droits sur chaque parcelle du Nitassinan. C'est au point par point, et à chaque fois il faut recommencer.
- 2) **Le deuxième choix**, c'est l'affirmation unilatérale. Vous bloquez des chemins, la 138. Vous vous affirmez sur le territoire. Vous empêchez les blancs d'entrer sur le territoire. Mais toutes ces actions risquent d'être bloquées par des injonctions et des recours en dommages et intérêts ainsi que par des recours personnels contre le Indiens qui y étaient impliqués. Plus ça va, plus les tribunaux sont sévères. Au Canada, personne peut se faire justice soi-même. Si quelqu'un décide de bloquer une route unilatéralement, il est fort probable qu'un tribunal ne l'approuvera pas, parce qu'on ne peut pas exercer soi-même un droit, et il y a des gens qui vont payer personnellement pour ça : pas la Première Nation, mais toi !

- 3) **Le troisième choix**, c'est celui de négocier une entente. Ça c'est le traité.

Si quelqu'un vous dit qu'il y a d'autres choix, j'aimerais bien savoir lesquels, parce que vous êtes dans une situation où ne rien faire, ça veut dire que vos droits vont être attaqués tout le temps. N'oubliez pas le castor, tous les jours il ronge le bouleau. Et vous ne pouvez pas ne rien faire. Voilà pourquoi il faut donner une chance à la négociation d'ici 2015. »

LES POINTS CHAUDS DU TRAITÉ

On n'abandonne pas les droits ancestraux, ni le titre aborigène

Marc Saint-Onge explique pourquoi : « Avec l'entente de principe de 2004, il n'y a pas d'extinction des droits, mais définition de leurs effets et de leurs mises en application. C'est la formule qui a été trouvée. Nos droits ancestraux, c'est comme une boîte noire, tous ces droits sont là, on sait qu'ils existent, mais dans le détail, à quoi correspondent-ils ? Eh bien on va les écrire ces droits là, les décrire ! Le problème, c'est ce qui s'est passé ailleurs au cours d'autres négociations, là où les droits ont été éteints. Dans notre cas, c'est différent : on dit ce sont les effets et modalités des droits ancestraux qui seront inscrits dans le traité. On ne dit pas que les droits ancestraux seront enlevés, on dit comment ils vont être pratiqués, définis pour la communauté. Par contre, s'il y avait des modifications dans le futur, des nouveaux ajouts, en fonction par exemple de nouveaux jugements de la cour (par exemple sur l'environnement), il existe des mécanismes de ré-ouverture des négociations (7 ans après la signature initiale, puis tous les 10 ans **ndlr**). »



En fait, explique Sylvain Ross, « on a réussi à convaincre le fédéral que le degré de certitude requis, on l'obtiendra que lorsqu'on aura un portrait global du traité, que lorsqu'on aura l'entièreté de la tarte et non seulement une pointe. C'est donc en décembre 2015 qu'on sera en mesure de déterminer si l'objectif au niveau de la certitude a été atteint ».



Et c'est Marc Chaloult qui conclut : « Ça n'a pas été facile de faire avaler ça au gouvernement.



En 2011 on a failli tout perdre.

On s'est battu, on a trouvé des formules... mais ça été maintenu,

et quiconque va vous dire qu'on

a abandonné nos droits ancestraux, ce n'est pas vrai ».

Une nouvelle constitution pour chaque communauté

La constitution, c'est Marc Saint-Onge qui en explique les caractéristiques: « Une constitution, c'est l'outil législatif ultime que se donne une société ou une

collectivité. Ça définit sa vision, son développement, la manière dont elle veut vivre.

Par exemple, c'est quoi le code électoral qu'on privilégie, le code d'appartenance qu'on se donne, les grands pouvoirs qui vont être exercés ? Il y a des pouvoirs qui restent au niveau du fédéral ou du Canada (le passeport, les postes, la monnaie), il y en a d'autres qui sont partagés, d'autres enfin qui nous sont propres. C'est ceux-là que la constitution détaillera. La constitution c'est un mécanisme que se donne chaque communauté pour se protéger des abus possibles de son propre gouvernement. La constitution c'est un mécanisme de protection interne que se donne chaque communauté. Par exemple, si on ne veut pas que nos dirigeants partent dans toutes les directions, on pourrait imaginer la présence d'une « Assemblée d'ainés » qui –comme une sorte de sénat– se devrait d'intervenir au cas où le Conseil prendrait une mauvaise décision ».

Il y aura donc une constitution pour chaque communauté. Mais on a pensé pour faciliter les choses, à un « projet parapluie de constitutions », c'est-à-dire à une sorte de tronc commun constitutionnel (comprenant la reddition de comptes, l'égalité des sexes, l'application des chartes, etc.) mais à l'intérieur duquel chaque communauté amènera sa spécificité, les éléments qui lui sont propres. Ce qui fait qu'il y aura deux référendums qui se tiendront en parallèle, dans la période de mise en oeuvre du traité après décembre 2015 : celui bien sûr sur le traité, mais aussi celui sur la constitution.

Paiera-t-on des taxes et des impôts ?

C'est le négociateur en chef, Sylvain Ross qui explique l'orientation retenue : « Le gouvernement fédéral a pris pour acquis que là où il y a un traité, il y a de la fiscalité. Mais le problème n'est pas là, car il y a plusieurs façons d'opérer, et à ce niveau on peut être inventif. Le problème, il est dans le genre de fiscalité que le fédéral désire imposer. Car il veut qu'à partir de la huitième année suivant la signature, on paye des taxes et qu'à partir de la douzième année, on paie des impôts. Nous, on veut quelque chose de transitoire et progressif qui tienne compte de la réalité des Premières Nations, sur un horizon de cinquante ans. Un traité n'est pas là pour appauvrir les gens et il ne faut pas oublier, à titre de comparaison, que près de 40% des Québécois ne paient pas d'impôts.

On va donc prendre le même pari qu'avec la formule juridique sur la certitude. Notre position, on la démontrera en faisant des simulations à partir des données actuelles qui montreront que leur régime fiscal n'est pas viable et qu'ils doivent donc cheminer vers notre solution ».

À NE PAS OUBLIER

Les coûts de la négociation

À l'heure qu'il est, les trois communautés de Nutashkuan, Essipit et Mashteuiasth doivent rembourser en tout, en termes de coûts de négociation, la somme de 35 millions de dollars canadiens.



PETAPAN en marche

À MASHTEUIATSH

UN SIGNAL FORT

À Mashteuiasth, la journée portes-ouvertes s'est tenue le mercredi 7 mai 2014, de 15 heures à 19 heures. Et c'est à la salle communautaire située en haut de l'aréna que les gens étaient invités à se rendre. Dans une salle éclairée de larges baies donnant sur le lac encore entaché de neige et de glace, ils pouvaient faire le tour des 12 panneaux mobiles de l'exposition itinérante et découvrir les grandes questions soulevées par la négociation menée par le Regroupement Petapan. Ils pouvaient aussi observer les cartes qui permettaient de voir les espaces exacts qu'occuperait le Nitassinan de Mashteuiasth ainsi que les types de chevauchement existant avec les territoires revendiqués par d'autres Nations.

Un buffet de fruits frais et de boissons rafraîchissantes avait été préparé pour restaurer les participants.

Une trentaine de personnes s'y est donné rendez-vous. On pouvait noter la présence du chef de Mashteuiasth, Gilbert Dominique, par ailleurs responsable politique de la négociation pour Petapan ainsi que celle de Karl Robertson (directeur général adjoint des communications), Dave Casavant (directeur adjoint des communications) et Hélène Boivin (coordination des Relations gouvernementales).

Avait fait aussi acte de présence, Rémy Kurtness ex-négociateur en chef du Conseil tribal Mamuitun, l'un des principaux artisans de l'entente dite de l'Approche commune ayant ouvert la voie à l'entente de principe d'ordre général de 2004. On retrouvait aussi bien sûr le négociateur en chef et son aviseur légal, Sylvain Ross et François Tremblay ainsi que le responsable des communications pour Petapan, Raoul Kanapé.

Introduite par le chef Gilbert Dominique, la séance d'information a rapidement débouché sur les obstacles que connaît actuellement la communauté au niveau de son entente territoriale ainsi que sur les défis qu'elle aura à affronter dans un avenir rapproché. Plusieurs

participants ont pu pointer du doigt nombre de questions soulevant le doute ou l'inquiétude dans la communauté et ainsi stimuler de vigoureux et féconds débats. Puissent-ils être, comme le rappelait le chef Dominique, « un signal fort » pour que se multiplient de nouvelles et prometteuses initiatives d'information autour du futur traité ! Un peu comme ces glaces du lac qui en calant annoncent l'arrivée tant attendue du printemps.

CE QU'ILS ONT DIT CE JOUR-LÀ

Gilbert Dominique (chef de la communauté) :
À leurs préoccupations, il faut trouver des réponses!

« C'est important ce qui se passe ici aujourd'hui. Au cours des dernières années, la population avait le sentiment que la négociation avait cessé. Elle avait perdu espoir (...) Aussi, on a voulu ramener la négociation sur la place publique, reprendre l'entente de principe 10 ans plus tard et établir notre échéancier. Il faut réactiver la question des communications, pour que la communauté soit au parfum des derniers détails.

Aujourd'hui on a eu de belles discussions, de bons débats. Mais il faut voir cela comme une activité parmi d'autres pour rejoindre plus de gens et pour se donner un plan en vue d'autres activités (...)

Parmi les questions importantes, le territoire, c'est incontournable. Comment va se faire le développement sur le territoire du Nitassinan alors que nos familles vivent avec des milliers de « villégiateurs » ? Pour nous, l'enjeu fondamental, c'est de pouvoir rassurer les gens que l'exercice de la négociation ne consiste pas à vendre nos droits, ni à s'en départir. Aujourd'hui, on a senti des inquiétudes, mais ce qu'il faut retenir, c'est que les gens ont besoin de savoir, de comprendre. À leurs préoccupations, il faut trouver des réponses ! »



Pekuakamiulnuatsh
Takuhtikan

- 1) Un signal fort P. 8
- 2) Ce qu'ils ont dit ce jour-là P. 8
- 3) Le contexte du traité P. 9
- 4) Les points chauds du traité P. 9-10
- 5) À ne pas oublier P. 10



Dave Casavant (directeur adjoint des communications) :

Les gens, ils veulent la cohabitation

« Les gens d'ici en général, ils veulent la bonne entente, la cohabitation. Aussi le maire de Roberval, au début il s'est peinturé dans le coin avec ses déclarations, mais je pense que depuis il a compris des choses : que la cohabitation c'est la meilleure des choses et que l'agrandissement doit se faire (...) Aujourd'hui je vois qu'on avance, et même si pour les gens c'est encore abstrait, je sais que quand il y aura des résultats plus concrets au niveau de la négociation, les gens viendront avec leurs questionnements pour s'informer (...) »



Hélène Boivin (coordination des Relations gouvernementales) :

Maintenir coûte que coûte le lien avec le territoire

« Quand j'étais jeune étudiante, je pensais voir de mon vivant un traité et sa mise en oeuvre. Je suis presque à la fin de ma carrière, et il y a toujours des risques qu'on n'y arrive pas. En plus, comme dit François Tremblay, « le bouleau est de plus en plus grugé par le castor » : sur notre territoire du Nitassinan on a 11 000 baux de villégiatures, on a une quinzaine de ZECs, on a je ne sais combien de pourvoiries, on a du territoire municipalisé, on a des terres privées. (...) Notre objectif premier, c'est de maintenir le lien avec le territoire, pour maintenir le lien avec notre culture distinctive... si on ne parvient pas à le maintenir, on est foutu (...) »



Un de nos enjeux d'aujourd'hui, c'est le fait qu'on a beaucoup de membres qui se sont ré-inscrits (il y a en tout environ 7 000 membres à Mashteuiatsh, dont seulement 2 500 vivent sur l'actuelle réserve ndlr), et le défi qu'on a, c'est qu'il y a des membres qui sont à des années lumières de ce qu'on a apporté comme peuple, et ces gens là ont un droit de vote (...) c'est inquiétant, car l'enjeu qui semble ressortir, c'est la question du territoire, c'est le maintien de nos activités traditionnelles sur le territoire. Par exemple, nous on veut protéger le caribou, mais dans une région où l'enjeu principal est le développement forestier et où l'on nous dit : on laissera pas une job pour protéger le caribou (...) »

LE CONTEXTE DU TRAITÉ

Il y a une fenêtre qui s'est ouverte

« C'est Sylvain Ross, le négociateur en chef qui en explique les raisons : « Philippe Couillard, depuis qu'il a été élu comme député à Roberval, est sensible à ce dossier ainsi que la ministre de la justice Christine Vallée qui anciennement travaillait pour les affaires indiennes à Ottawa. Et si on pense en plus, du côté fédéral à Denis Lebel, on se trouve dans une situation relativement favorable. Politiquement on n'a jamais été aussi fort (...) ».

Et cela, d'autant plus que l'on sait que tout le monde -tant du côté autochtone, que des côtés fédéral et provincial- trouve que les négociations ont trop duré, qu'elles coûtent cher et qu'il faut qu'elles atterrissent. Normand Bergeron (représentant du Québec), André Bourgeois (représentant du Canada) travaillent dans cette perspective, tout comme le Regroupement Petapan. Cela fait consensus. Comme le rappelle Sylvain Ross : « on se met en mode solutions. On ne discute plus des grands principes, on en est au niveau des effets et modalités,

des détails (...) ». D'où d'ailleurs la date butoir de décembre 2015.

On sait aussi que le ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada, Bernard Valcourt, a un mandat de négocier avec le Regroupement Petapan jusqu'en juin 2015. Il faut donc d'ici là, obtenir le maximum d'avancées.

Il faut toutefois rappeler, comme l'indiquait le chef Gilbert Dominique, que ça pourrait arriver qu'on constate à la date du 15 décembre 2015, qu'au regard des résultats obtenus, « la négociation n'est pas le moyen le plus efficace ». Quoiqu'il en soit, il semble bien pour l'instant qu'une « fenêtre d'opportunités » se soit ouverte!

LES POINTS CHAUDS DE LA DISCUSSION

Il faut faire atterrir quelque chose!

À Mashteuiatsh, ce qui a tout d'abord semblé retenir l'attention des participants, c'est moins le contenu du traité en tant que tel, que les obstacles présents et futurs que rencontre ou risque de rencontrer l'actuel processus de négociation. D'où cette volonté très fortement exprimée par le chef Gilbert Dominique dans son mot de bienvenue de s'employer à le relancer et à lui fixer des strictes balises dans le temps : « Pour l'actuel Conseil, le dossier des négociations c'est un dossier de haute importance. Ça fait tellement longtemps qu'on négocie, il faut « faire atterrir quelque chose », car pendant ce temps là il y a du développement, il y a des autorisations qui se donnent pour l'utilisation de notre territoire par des tiers. (...) Pour nous, c'est clair qu'en 2015 --j'ai annoncé cela dernièrement à Monsieur Couillard, à Monsieur Kelley-- on retourne à la population pour lui dire : voilà où on en est rendu. On espère ainsi déposer un projet de traité (...) ».



PETAPAN en marche

À MASHTEUIATSH

L'avion est-il en train de se poser ?

La discussion s'est par la suite arrêtée sur les derniers blocages en cours, et notamment sur la volte-face du maire de Roberval, Guy Larouche, concernant le territoire du nouvel Innu assi de Mashteuiatsh. En janvier 2014, peu après son élection, il avait déclaré : « On ne veut rien savoir. On ne veut pas céder ces terres-là ».

Hélène Boivin rappelle l'émotion qu'il a soulevée : « Quand il y a des mouvements de contestation, on est un peu jeté par terre, parce que l'agrandissement proposé de l'Innu assi, c'est pas majeur, c'est moins de 4 km². C'est souvent l'exemple que je donne quand je fais des présentations : les Chinois sont en train de s'approprier des terres du Québec sans que personne ne dise rien, et là on « capote » pour un petit ajout de 4 km² (...) ».

Sylvain Ross a voulu néanmoins se faire rassurant : « Il faut dire que la volte-face de Roberval, c'était une surprise totale; les informations qu'on avait, c'est que ça allait bien, qu'il n'y avait pas de problématiques majeures. En fait, on cherche des solutions et on chemine relativement bien. L'échéance pour en finir avec tout le chapitre sur le régime territorial, c'est décembre 2014, et cela pour les 3 Premières Nations. C'est attaché presque partout. À partir du moment où Mashteuiatsh est « attaché », l'objectif du négociateur provincial, c'est de préparer un mémoire au conseil des ministres pour « canner » le territoire, pour qu'il n'y ait plus de développements. François Tremblay, l'aviseur légal, est même allé encore plus loin : « En fait l'avion est en train de se poser (...) dans un traité quand le régime territorial est avancé, quand la formule juridique de certitude est avancée, quand au niveau de l'Innu aitun, on est rendu au final,

quand l'autonomie gouvernementale on est à temps plein dessus, quand cela est réglé, ça commence à ressembler à un traité. Avant ça, on parlait théorique, mais maintenant on en arrive au pratico-pratique (...) ».

Le futur référendum : un sujet de possibles frictions

Ce fut un des thèmes les plus débattus : quelle forme allait prendre le futur référendum sur le traité ? Devrait-on, comme le demandait une des participantes, comptabiliser aussi « les votes blancs », manière d'être « plus représentatif » et de mettre en évidence le nombre des mécontents qui ne se retrouveraient pas dans l'alternative proposée et qui ainsi seraient encouragés à aller voter ? Devrait-on aussi et surtout se plier aux exigences très lourdes que veut imposer actuellement le gouvernement fédéral ? Car comme l'a expliqué François Tremblay, « le fédéral veut que tous ceux qui sont aptes à voter soient pris en considération et votent. Il demande une majorité de 50% + 1, calculée à partir de la liste officielle du Conseil de bande. Par exemple, si tu as 1 000 personnes enregistrées, il faut qu'il y en ait 501 qui votent oui, pour que ça passe. Nous, on pense qu'on doit prendre en considération le fait qu'il y a beaucoup de « hors réserves » et qu'il faut d'abord prendre en compte ceux qui sont allés voter. Autrement, c'est comme si on donne un droit de vote à quelqu'un qui ne vient pas. Par exemple, si tu as 1 000 personnes enregistrées et si, sur ces 1 000, tu en as 800 qui sont allées voter, eh bien il faut 401 personnes pour que soit accepté le traité ! Pour l'instant, on négocie. Certes tout le monde convient qu'il faut que le vote soit large, mais on ne veut pas qu'une minorité qui reste chez eux puisse bloquer l'avenir de toute une communauté (...) actuellement on

est dans des négociations délicates ». L'affaire est d'autant plus complexe que dans la communauté, les hors-réserves représentent 70 % des membres de la réserve, puisqu'il y a, depuis le jugement McIvor, en tout près de 7 000 membres en tenant compte de la ré-inscription de près de 2 000 nouveaux membres, et que les membres résidant ne sont que 2 500.

À NE PAS OUBLIER

Chacune des Premières Nations de Petapan est indépendante

Lorsque viendra le temps de signer le traité et de l'approuver par voie de référendum, le vote sera organisé dans chaque communauté et ne déterminera que son propre avenir.

Ainsi si les trois Premières Nations de Petapan négocient ensemble, c'est néanmoins de manière indépendante qu'elles se prononceront sur les résultats du traité.

Ce qui veut dire qu'il serait possible que pendant que certaines des communautés de Petapan acceptent le traité, d'autres le refusent, et cela sans que cela invalide le choix ultime de chacun.





PETIT GLOSSAIRE

LES NÉGOS EN QUELQUES MOTS

Droits ancestraux et titre aborigène : les tribunaux du Canada ont jugé qu'une Nation autochtone, présente sur un territoire à l'arrivée des Européens et l'ayant fréquenté depuis, a des droits distincts sur ce territoire appelés **droits ancestraux**. Le **titre aborigène** est un type de droit ancestral lié à une occupation exclusive d'un territoire. Il comprend donc le droit d'utiliser et d'occuper des terres de façon exclusive. C'est par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 que sont reconnus et confirmés les **droits existants** – ancestraux ou issus de traités – des Premières Nations du Canada.

Innu aïtun : mot innu désignant l'ensemble des activités traditionnelles des Premières Nations innues. Celles-ci comprennent non seulement les activités traditionnelles de chasse et de pêche, mais aussi tout ce qui permet de préserver et développer la langue et la culture (dont la protection des sites patrimoniaux).

Innu assi : mot innu désignant le territoire plus restreint de pleine propriété, revenant à une Première Nation innue (y compris son sous-sol, à l'exception de l'uranium). Et sur lequel elle pourrait pleinement exercer son droit à l'autonomie gouvernementale.

L'ÉPOG (son article 3-1-3) : sigle évoquant l'Entente de Principe d'Ordre Général, signée par les Nations du Regroupement Petapan en 2004 et reconnaissant en son article 3-1-3, la non-extinction des droits ancestraux. En 2011, c'est sur cet article et la formule de **certitude** qu'il impliquait que le gouvernement fédéral a cherché à revenir en proposant 7 mesures d'atténuation de la certitude.

Loi sur les Indiens :

il s'agit d'une loi de facture coloniale, plusieurs fois remaniée, mais toujours en vigueur qui date de 1876 et définit le statut des Autochtones sur la base du principe qu'ils sont des « mineurs » devant être, sur le court terme, « protégés », et sur le long terme, « assimilés ». Le traité auquel travaille le Regroupement Petapan, permettrait aux Premières Nations qui le signeront, de s'y soustraire.

Nitassinan : mot innu désignant l'ensemble des territoires ancestraux de la Première Nation innue sur lesquels – au-delà de l'Innu assi proprement dit – elle peut revendiquer le droit à **une participation réelle** (au développement) ainsi qu'un certain nombre de droits partagés (redevances, pratiques de l'Innu aïtun, etc.).

Regroupement Petapan : anciennement connu sous l'appellation de Conseil tribal Mamuitun (composé, après le départ en 1998 de Uashat mak Mani Utenam, d'Essipit, Mashteuiatsh et Bétsiamites), il a pris le nom de Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan, lorsqu'en novembre 2000, Nutashkuan s'y joint. Dans le sillage du départ de Bétsiamites en 2005, il sera constitué par les communautés d'Essipit, Mashteuiatsh et Nutashkuan et prendra en 2011 le nom de Regroupement Petapan (signifiant en langue innue **l'aurore**).

ndlr : note de la rédaction



BREF HISTORIQUE DES NÉGOCIATIONS CHEZ LES INNUS

1975 : Création du Conseil des Atikamekw et des Montagnais (CAM), avec la présence de 12 Premières Nations innues et atikamecks.

1982 : Début de la négociation avec les gouvernements du Canada et du Québec.

1994 : Abolition du CAM, suites aux difficultés et aux lenteurs des négociations.

1997 : Formation du Conseil tribal Mamuitun, regroupant les Premières Nations de Bétsiamites, d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Uashat mak Mani Utenam; dépôt d'une nouvelle proposition d'entente de principe.

2000 : Le Conseil tribal Mamuitun (avec Bétsiamites, Essipit et Mashteuiatsh) et les gouvernements du Québec et du Canada s'entendent sur une approche commune en mars. En novembre Nutashkuan les rejoint.

2004 : Signature de l'entente de principe d'ordre général, dite EPOG.

2005 : Départ de Bétsiamites.

2010/11/12 : Refus du fédéral de continuer à négocier sur la base de l'entente, démission de Carl Nepton, puis reprise des négociations.

2013 : Intensification des négociations autour de la date butoir de décembre 2015.



Crédits

Petapan en marche (mai 2014, volume 1, numéro 1), est une publication du Regroupement Petapan, s'adressant à tous les membres des Premières Nations innues engagées dans le processus de revendication territoriale globale avec les gouvernements canadien, québécois dans le cadre de l'Entente de principe d'ordre général.

Éditeur : Raoul Kanapé

Rédaction, reportages : Pierre Mouterde

Mise en page, infographie : Suzanne Lafontaine



NÉGOCIATION-TRAITÉ

REGROUPEMENT PETAPAN

REGROUPEMENT PETAPAN

ESSIPIT, MASHTEUIASTSH, NUTASHKUAN

*Trois Premières Nation innues
en négociation
pour la signature d'un traité*



Première
Nation
des Innus
Essipit



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan